

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'AZAY-LE-RIDEAU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Objet et dates de l'enquête publique :

Par arrêté en date du 15/02/2021, le Maire de Azay-le-Rideau a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

L'enquête se déroulera en mairie d'Azay-le-Rideau, siège de l'enquête publique, du 15 mars 2021 à 9H00 au 14 avril 2021 à 12h00 inclus.

Monsieur Jean-Louis BERNARD, officier supérieur de l'armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en date du 16/12/2020.

Consultation du dossier :

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- Sur support papier et informatique, en mairie de Azay-le-Rideau aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h00 et le 1er et 3ème samedi du mois de 9h00 à 11h00.

- Sur support dématérialisé depuis le site internet de la mairie : www.azaylerideau.fr/

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie dans la limite des capacités techniques de la commune.

Recueil des observations :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

- en les adressant au commissaire-enquêteur, par voie postale à l'adresse de la mairie (Mairie de Azay-le-Rideau – 2 Place de l'Europe – 37190 Azay-le-Rideau) ou par voie électronique (dir.urbanisme@azaylerideau.fr),

- lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur visera l'ensemble des observations et les annexera audit registre. Les rencontres entre le commissaire enquêteur et le public devront avoir lieu dans le respect des gestes barrières liés à l'épidémie de COVID.

Permanences du commissaire-enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie de Azay-le-Rideau les jours suivants :

- le lundi 15 mars 2021 de 9h00 à 12h00,

- le mardi 30 mars 2021 de 14h00 à 17h00,

- le mercredi 14 avril 2021 de 9h00 à 12h00 .

Personne publique responsable du projet :

La commune d'Azay-le-Rideau est responsable du projet. Ses coordonnées sont les suivantes : Mairie de Azay-le-Rideau 2 Place de l'Europe 37190 AZAY-LE-RIDEAU Tél : 02.47.45.42.11.

Le responsable du projet auquel des informations pourront être demandées est : Mme PIAUT – Responsable urbanisme à la mairie d'Azay le Rideau

Décision pouvant être portée à l'issue de l'enquête :

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal délibèrera, au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pour approuver la révision du plan local d'urbanisme, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations et avis émis au cours de l'enquête.

Consultation et publicité du rapport des conclusions du commissaire enquêteur :

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui seront tenus à leur disposition pendant un an, en Mairie de Azay-le-Rideau, aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la commune.